

Crise politique et discours médiatiques au Sénégal Le traitement informationnel des événements de décembre 1962 à Dakar

Mouhamadou Moustapha Sow

Citer cet article : Sow Mouhamadou Moustapha (2021), « Crise politique et discours médiatiques au Sénégal. Le traitement informationnel des événements de décembre 1962 à Dakar », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, n° 1, 119-142, en ligne. URL : <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/01.sow>

Mise en ligne : 7 janvier 2021

DOI : <https://doi.org/10.51185/journals/rhca.2021.e292>

Résumé

Le présent article s'intéresse au traitement informationnel d'une radio, *Radio-Dakar* et de trois organes de presse écrite que sont *Dakar-Matin*, *Afrique Nouvelle* et *Le Monde* dans une période charnière de développement économique et social et de crise des institutions gouvernementales au Sénégal en décembre 1962. La crise qui opposa Léopold Sédar Senghor, président de la République, à Mamadou Dia, président du Conseil, place les médias dans une posture délicate et parfois ambivalente au moment où l'État sénégalais s'employait à élaborer un cadre juridique et réglementaire des médias devenus un enjeu indiscutable de pouvoir et de construction nationale.

Mots-clés : Sénégal ; média ; indépendance ; Léopold Sédar Senghor ; Mamadou Dia ; crise politique

*Political crisis and media discourse in Senegal
The media handling of the events of December 1962 in Dakar*

Abstract

This article examines the media handling of *Radio-Dakar* and the three print media, *Dakar-Matin*, *Afrique Nouvelle* and *Le Monde*, during a pivotal period of national construction and crisis in Senegal's government institutions in December 1962. The crisis between Léopold Sédar Senghor, president of the Republic, and Mamadou Dia, president of the Council, had put the media in a difficult and sometimes ambivalent position at a time when the Senegalese State was working to develop a legal and regulatory framework for the media, which had become an indisputable issue of power and national construction.

Keywords: Senegal; media; independence; Léopold Sédar Senghor; Mamadou Dia; political crisis



L'accession des territoires sous domination coloniale française à l'indépendance pose le débat autour du projet politique des nouveaux États, leurs orientations économiques, leurs options diplomatiques mais également les divergences entre les principaux leaders qui ont cheminé ensemble vers la souveraineté nationale.

Au Sénégal, après l'éclatement de la Fédération du Mali dans la nuit du 19 au 20 août 1960¹, l'indépendance est officiellement proclamée. Une nouvelle constitution à l'image de celle de la IV^{ème} République en France est adoptée. Léopold Sédar Senghor est président de la République tandis que Mamadou Dia devient président du Conseil du Gouvernement. Deux hommes fort différents mais complémentaires instaurent un régime politique bicéphale. En effet, de 1960 à 1962, les deux leaders politiques gouvernent le Sénégal dans une relative complicité : le premier assurant l'orientation des grandes options politiques et diplomatiques, le second s'employant à l'administration quotidienne du gouvernement. Moustapha Niasse, actuel président de l'Assemblée nationale sénégalaise, décrit ainsi les deux hommes, dans le documentaire *Président Dia* : « Dia était le développeur de l'économie sénégalaise, dans ses dimensions pratiques, théoriques, programmatiques et méthodologiques. Senghor était resté le poète, l'écrivain [...]. Senghor incarnait la nation et Dia l'État² ».

Au fur et à mesure que les fondements de l'État et le projet de développement axé autour du socialisme africain et de l'animation rurale³ se mettent en place, la cohésion de cette équipe qui marchait ensemble depuis dix-sept ans⁴, citée en exemple en Afrique, ne put résister à l'épreuve du pouvoir. En effet, le 14 décembre 1962, le député Théophile James dépose au nom de 41 députés une motion de censure contre le gouvernement dirigé par Mamadou Dia. Les discussions au sein du gouvernement et du parti pour trouver une solution consensuelle se soldent par un échec. Le 17 décembre 1962, la motion de censure est soumise au vote conformément à la Constitution et au règlement intérieur de l'Assemblée nationale. Face à cette situation, Dia, chef du gouvernement, réagit par l'envoi des forces de la gendarmerie et de police pour tenter vainement de bloquer la procédure initiée par les députés. La crise éclate. Les députés se retrouvent au domicile de Maître Lamine Gueye, président de l'Assemblée nationale de l'époque, où la motion est votée et approuvée avec plus de 41 députés. Mamadou Dia et son gouvernement sont renversés. Le 18 décembre 1962, après le ralliement des forces de sécurité au président de la République, un nouveau gouvernement est installé et une réforme constitutionnelle d'essence présidentieliste est instaurée. Mamadou Dia et quatre de ses ministres dont Valdiodio N'diaye, Ibrahima Sarr, Joseph Mbaye et Alioune Tall sont arrêtés et mis en prison.

¹ Une crise politique a opposé le Sénégal et le Soudan dans le cadre de la Fédération du Mali le 20 août 1960. À peine une année après sa création, celle-ci éclata pour donner naissance à deux États indépendants, la République du Sénégal et celle du Mali. Voir entre autres, Cissoko Sékéné Mody (2005), *Un combat pour l'unité de l'Afrique de l'ouest : la Fédération du Mali (1959-1960)*, Dakar, Nouvelles Éditions africaines du Sénégal.

² Tiré du film de Mbaye Ousmane William, *Président Dia*, France/Sénégal, Autoproduction, 2012, 54'.

³ Voir Smith Etienne (2013), « Senghor voulait qu'on soit tous des Senghor. Parcours nostalgiques d'une génération de lettrés », *Vingtième siècle, Revue d'Histoire*, 118, pp. 87-100 ; Basto Maria-Benedita, et al. (dir.) (à paraître), *Socialismes africains, socialismes en Afrique*, Paris, Éditions de la FMSH.

⁴ Senghor et Dia ont commencé à travailler ensemble en 1945 dans le cadre de l'élection des élus africains à la députation à l'Assemblée nationale française et au Conseil général. À l'issue de ce scrutin, Senghor fut élu député et Dia devint le représentant des populations de Fatick au Conseil général.

Cette crise, qui a une charge mémorielle très vive au Sénégal, reste malheureusement peu documentée. Considérée par certains comme étant l'expression de contradictions internes profondes au sein de l'Union Progressiste Sénégalaise (UPS), parti au pouvoir⁵, ou par d'autres comme le fruit de divergences d'approche et de luttes de tendances partisans entre les deux chefs de l'exécutif sénégalais au sujet de la construction du nouvel État⁶, la crise de décembre 1962 est aussi interprétée par l'historien marocain Maâti Monjib comme le résultat des intrigues politiques et diplomatiques de l'ancienne puissance coloniale française⁷. Si les études sur la crise ont le mérite de faire comprendre cet épisode de l'histoire du Sénégal à l'aube des indépendances à travers la diversité des acteurs en présence et la multiplicité des soubassements politiques et idéologiques⁸, cet article propose de relire cet événement en opérant un changement de perspective.

Les travaux pionniers de André-Jean Tudesq⁹ sur les médias en Afrique, de Thomas Leyris¹⁰ sur la coopération radiophonique, de Moustapha Barry et Diégane Sène¹¹ sur la presse écrite au Sénégal, ont démontré les rapports souvent conflictuels entre médias et pouvoirs politiques en Afrique en général et au Sénégal en particulier, et la dimension propagandiste des médias sous le régime colonial et leurs rôles dans le processus de décolonisation. Par ailleurs, le manque de travaux d'historiens relatifs aux médias pour la période postcoloniale, en partie comblée par les spécialistes francophones des sciences de l'information et de la communication¹² apportent une contribution intéressante quant aux rôles des médias au temps des indépendances mais aussi des politiques publiques menées par les nouveaux États indépendants dans le domaine de la presse. Le rôle des médias dans la mise en place et le fonctionnement de l'Empire français¹³ révèle, en partie, la fréquence des tensions, au lendemain

⁵ Colin Roland (2007), *Sénégal, notre pirogue. Au soleil de la liberté. Journal de bord 1955-1980*, Paris, Présence Africaine.

⁶ Diop Adama (2015), *Le Sénégal à l'heure de l'indépendance. Le projet politique de Mamadou Dia (1957-1962)*, Paris, L'Harmattan.

⁷ Monjib Maâti (2005), « Mamadou Dia et les relations franco-sénégalaises (1957-1962) », *Horizons Maghrébins - Le droit à la mémoire*, 53, pp. 40-53.

⁸ Au sujet de la crise, lire les témoignages de Dia Mamadou (2001), *Afrique, le Prix de la liberté*, Paris, L'Harmattan ; Camara Ousmane (2010), *Mémoires d'un juge africain. Itinéraire d'un homme africain*, Paris, Karthala-CREPOS ; Lô Magatte (1986), *Sénégal. L'heure du choix*, Paris, L'Harmattan, Mémoires africaines.

⁹ Tudesq André-Jean (1995), *Feuilles d'Afrique. Étude de la presse en Afrique subsaharienne*, Talence/Bordeaux, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

¹⁰ Leyris Thomas (2018), *La Société de Radiodiffusion de la France d'Outre-mer et les indépendances des États africains (1959-1960). Une institution impériale dans la décolonisation*, Mémoire de master en histoire, Université de Lille.

¹¹ Barry Moustapha (2013), *Histoire des médias au Sénégal. De la colonisation à nos jours*, Paris, L'Harmattan ; Sène Diégane (2013), *Ancrage et mutations de la presse sénégalaise dans la première moitié du XXème siècle (1913-1947)*, Thèse de doctorat en histoire, UCAD.

¹² Voir entre autres Dia Saidou (1987), *De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal (1911-1986)*, Thèse en sciences de l'information et de la communication, Université de Bordeaux III ; Koumé Mamadou (1991), *L'évolution de la presse quotidienne au Sénégal. Paris-Dakar (1937-1961), Dakar-Matin (1961-1970)*, Thèse en sciences de l'information et de la communication, Université Panthéon-Assas (Paris II) ; Paye Moussa (1992), « La presse et le pouvoir », in M-C. Diop (dir.), *Sénégal. Trajectoires d'un État*, Dakar, Codesria, pp. 331-377 ; Frère Marie-Soleil (1998), « Médias et Idéologies en Afrique francophone », *Civilisations*, 45(1/2), pp. 15-54 ; Fierens Marie (2017), *Le journalisme de presse écrite en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire. Émergence et évolution d'une profession, de la période coloniale à nos jours*, Paris, Institut Universitaire Varenne ; Loum Ndiaga et Sarr Ibrahim (2018), *Les médias en Afrique depuis les Indépendances : bilan, enjeux et perspectives*, Paris, L'Harmattan.

¹³ Dih Tidiiane (2018), « Grandeur et décadence de l'empire médiatique français », in N. Loum et I. Sarr (dir.), *Les médias en Afrique depuis les Indépendances : bilan, enjeux et perspectives*, Paris, L'Harmattan, pp. 26-39.

des indépendances, entre les responsables de médias et l'élite politique au pouvoir comme celle de l'opposition du fait de la politique coercitive de l'État postcolonial¹⁴.

Il convient de rappeler qu'au moment où il accéda à l'indépendance, le Sénégal était déjà riche d'une tradition médiatique ancienne et dense. Dès 1958, une étude portant sur le panorama de la presse au Sénégal fait état de l'existence de dix publications d'information générale, cinq publications gouvernementales ou paragouvernementales, six organes de partis politiques, cinq bulletins syndicaux, sept bulletins d'associations privées, quinze publications confessionnelles et sept journaux d'entreprises¹⁵. Trois années après, une cartographie de la presse, parue au Sénégal en novembre 1961, mentionne l'existence d'une vingtaine de titres d'information tous confondus. Ce resserrement, résultant moins de difficultés économiques qu'une volonté réelle de fusion et d'organisation du secteur des médias par le gouvernement, concerne surtout les organes d'informations générales et d'opinion qui sont passés de dix à trois à savoir *Dakar-Matin*, *Afrique Nouvelle* et *l'Observateur Africain*. Quant aux organes de partis politiques, seul *L'Unité Africaine* appartenant au parti gouvernemental, l'UPS, continue de paraître au Sénégal. Dans un contexte de durcissement du régime Dia-Senghor, les titres des partis politiques d'opposition constitués par *Monsarew* du Parti Africain de l'Indépendance (PAI) et de *L'Indépendance* du Parti pour le Regroupement Africain-Sénégal (PRAS) sont interdits dès 1960.

À la lumière de ces travaux et du contexte médiatique au Sénégal, cet article s'attache à montrer le rôle et la place des médias dans un contexte de crise des institutions gouvernementales et de mise en place des politiques informationnelles pour accompagner le projet de construction nationale. Il ambitionne ainsi d'apporter une lecture novatrice du traitement informationnel d'une crise postcoloniale au lendemain des indépendances, réalisé par quatre médias : *Radio-Dakar*¹⁶ et les trois journaux *Dakar-Matin*, *Afrique Nouvelle* et *Le Monde*.

Le choix de ces quatre organes est guidé par leur identité éditoriale, ainsi que l'intérêt et le traitement informationnels qu'ils ont accordés à cet événement. *Radio-Dakar*, radio d'État, apparaît comme un instrument de lutte et un enjeu majeur de pouvoir pour les protagonistes de la crise. *Dakar-Matin*, journal quotidien sénégalais, pro-gouvernemental, reste prudent dans le traitement de la crise pour suivre ensuite le parti de Senghor. *Afrique Nouvelle*, journal catholique ouest africain mais diffusé à une échelle plus large, rend quant à lui compte de la crise au Sénégal avec un traitement qui se veut avant tout neutre. Enfin, le traitement du journal *Le Monde*, quotidien français, est intéressant à analyser afin de souligner comment un organe de presse de l'ancienne puissance coloniale traite de la crise et se positionne en faveur du président sénégalais.

Ce travail repose sur une combinaison de littérature secondaire, d'articles de presse et d'archives. Les comptes rendus et les articles de journaux des organes de presse ont été

¹⁴ Loum Ndiaga et Sarr Ibrahim (2018), « Le journaliste et le politique au Sénégal : approche diachronique d'une relation complexe entre deux acteurs majeurs de la démocratie », in N. Loum et I. Sarr (dir.), *Les médias...*, op. cit., pp. 66-102.

¹⁵ Archives nationales du Sénégal (ANS), Fonds de la Vice-Présidence (VP) 342, rapport préparé par le ministère de l'Information, de la Radiodiffusion et de la Presse destiné au président du Conseil pour la réunion d'experts organisée par l'UNESCO, 1958.

¹⁶ Nous utiliserons ici l'appellation de *Radio-Dakar*, future *Radio-Sénégal*, pour la distinguer des stations de *Radio-Saint-Louis* et de *Radio-Ziguinchor*.

analysés sur une période allant d'octobre 1962 à janvier 1963. Des archives sonores et audiovisuelles ainsi que les archives du fonds de la Vice-Présidence du Conseil (présentes aux Archives Nationales du Sénégal) et le dossier sur la presse au Sénégal conservés aux Archives diplomatiques de la Courneuve à Paris ont été également consultés.

Radio-Dakar : rôle et enjeu à l'aube de l'indépendance

La radio, de la propagande coloniale à un outil de construction nationale

L'expérience radiophonique dans l'espace africain francophone démarre à Madagascar en 1931 puis à Dakar en 1938. *Radio-Dakar* devenue *Radio-Inter-AOF* est, dès ses débuts, considérée par l'autorité coloniale comme un outil d'information et surtout de propagande politique en vue d'asseoir ses idéaux assimilationnistes et son projet colonial. Contrairement à la presse écrite, elle est sous le monopole du pouvoir colonial dont elle sert les intérêts au détriment des acteurs du mouvement de décolonisation. Au lendemain de l'indépendance, *Radio-Dakar* assume quasiment les mêmes fonctions que celles qui lui était dévolues par le pouvoir colonial¹⁷. En 1960, elle est préparée à remplir principalement trois rôles : servir comme instrument de pouvoir, d'unité nationale et de progrès économique et social. Dans le contexte sénégalais, la radio présente l'avantage, comparativement à la presse écrite, d'atteindre, grâce à l'usage du wolof notamment¹⁸, plus d'auditeurs et d'avoir un rayon de diffusion plus large pouvant toucher en même temps les populations citadines et rurales. Le gouvernement du Sénégal s'attache à faire de la presse parlée un outil d'information indispensable à la mise en œuvre du Plan quadriennal de développement. Selon une étude du ministère de l'Information :

Pour que le pays assume le plan, il faut d'abord qu'il le connaisse. Par des émissions spécialisées, la radio fait connaître le plan. Chaque Sénégalais est tenu au courant des objectifs communs, des difficultés à vaincre, de la participation qui lui est demandée, des obstacles renversés et des succès obtenus.¹⁹

Pour y parvenir, des crédits budgétaires importants sont octroyés au département de l'Information dans le cadre du Plan. Selon les données recueillies par le journaliste Moussa Paye, sur les 450 millions de francs CFA affectés au département de l'information, 335 millions sont octroyés à la radiodiffusion pour l'acquisition d'un puissant émetteur, de matériel de reportage et d'aménagement d'antennes sur le territoire²⁰. Les statistiques commerciales relatives à l'influence radiophonique au Sénégal soulignent par ailleurs que la vente des postes de radio a connu un essor remarquable depuis l'indépendance : lors des premiers mois de 1960, l'on dénombre 57 000 postes et 8 500 de plus en 1961²¹.

¹⁷ Leyris Th., *La Société de radiodiffusion...*, op. cit., p. 296.

¹⁸ Introduite pour la première fois en 1947 dans les grilles du programme de la radio, l'usage du wolof se limitait principalement à la diffusion du journal et des brèves à la radio. C'est après 1960 que des émissions en langue wolof et dans certaines langues nationales sont organisées et diffusées d'après Faye Cheick Faty (2000), *Les enjeux politiques à Dakar (1945-1960)*, Paris, L'Harmattan.

¹⁹ Archives Diplomatiques de la Courneuve (ADC), Direction des affaires africaines et malgaches (DAM) / Sénégal 1959-1972, 349QO/112, Dossier général sur la presse sénégalaise, octobre 1961-décembre 1972.

²⁰ Paye M., « La presse et le pouvoir... », art. cité, p. 331.

²¹ *Ibid.*

De plus, pour assurer la promotion et la diffusion, des messages, le ministère de l'Information met en place des postes d'écoute collective²² pour faciliter l'accès à l'information aux populations rurales notamment et promouvoir une éducation des masses. Ces postes d'écoute collective, indique le ministère de l'Information, sont comme « l'arbre à palabres » puisqu'ils permettent le rassemblement, provoquent la discussion, suscitent l'initiative, par l'intermédiaire d'équipes polyvalentes de moniteurs d'écoute. Au moment même où se met en place cette politique d'information dont la radio constitue la pierre angulaire, les aléas de la vie politique sénégalaise place ce média au cœur de la crise.

La crise politique de 1962 et la « guerre des ondes »

Lorsque la première crise politique de la Fédération du Mali éclata dans la nuit du 19 au 20 août 1960, c'est grâce à la radio que Senghor et Dia retournèrent la situation en leur faveur. En effet, ils lancèrent, le 20 août 1960, un appel historique à la mobilisation des populations sénégalaises en prononçant leurs allocutions en langue wolof, principale langue nationale parlée notamment à Dakar, lieu de la crise, alors que Modibo Keita, président du gouvernement fédéral, le faisait en langue française. Cet appel eut un retentissant écho qui joua sans doute un rôle déterminant pour faire pencher la balance en faveur des Sénégalais. Cet épisode reste d'ailleurs dans la mémoire collective comme le signe que la radio pouvait jouer un rôle décisif dans la lutte et la conservation du pouvoir politique.

Radio-Dakar joue aussi un rôle central dans la crise de 1962. Par exemple, le texte de la motion de censure du 14 décembre est interdit de diffusion à la radio par le ministre de l'Information, Alioune Tall, un proche de Dia, laissant penser que le président du Conseil voulait contenir cette information majeure dans la sphère stricte des milieux gouvernementaux et parlementaires²³.

Le 17 décembre 1962, suite à la première tentative ratée du vote de la motion de censure à l'Assemblée nationale, l'équation se pose dans les termes suivants : qui de Dia ou de Senghor va en premier s'adresser à la nation par le canal de la radio ? Le choix de ce médium par les deux protagonistes semble dicté par l'urgence de la situation et par l'impact qu'ils veulent donner à leur message auprès des populations. Installé au building administratif²⁴, Mamadou Dia prépare un message pour s'adresser à la nation le 17 décembre en vue d'expliquer aux Sénégalais les événements advenus et les informer sur les mesures de protection et de sécurité prises à cet effet. C'est un échec. À *Radio-Dakar*, ce message n'est jamais lu. Les forces parachutistes réquisitionnées par Senghor et dirigées par le capitaine Faustin Preira investissent la radio en vue de déloger les gendarmes en charge de la protection des lieux et favorables à Mamadou Dia. Cette « bataille de la radio » comme la désigne Mamadou Dia²⁵, atteint son paroxysme au moment du journal parlé de 20 h et de la confrontation, devant les locaux de la radio, de deux chefs militaires. Dans les années 2000, le lieutenant de gendarmerie

²² *Ibid.*

²³ Milcent Ernest (1965), *Au carrefour des options africaines : le Sénégal*, Paris, Éditions du Centurion, p. 86.

²⁴ Ce bâtiment a été baptisé en janvier 2019 « building administratif du président Mamadou Dia ».

²⁵ Dia M., *Afrique...*, *op. cit.*, p. 210.

Yaba Ndiaye, ayant pour mission de faire exécuter l'ordre de réquisition du président du Conseil, dévoila des détails importants de la scène :

Je suis allé avec mon unité, je me suis arrêté à la radio pour voir le Capitaine Preira à qui j'ai exhibé mes papiers pour lui signifier que ma mission était de le relever, c'est une mission de guerre, mais je pense qu'on ne va pas s'entretuer tous les deux parce que nous n'avons pas intérêt à nous entretuer, donc il nous faut discuter.²⁶

Cet échange met en lumière à la fois l'enjeu du contrôle de la radio mais aussi sa fonction médiatrice. Les forces de sécurité en présence mesurent également toute l'importance à trouver une issue pacifique même s'il faut, pour une fois, outrepasser les instructions de leurs supérieurs civils. En effet, le Lieutenant Yaba Ndiaye poursuit : « Je reçois l'ordre de Dia de transmettre son discours, de faire passer son message à la radio; ce que je refusais ; je préfère mettre la musique militaire toute la nuit²⁷ ».

Dans son ouvrage autobiographique, Mamadou Dia, revient également sur cet épisode peu connu de la crise de 1962 :

On entendit d'abord la voix de Senghor qui annonçait : « J'ai réquisitionné les forces militaires ». Arguant de ce que le siège de l'Assemblée nationale avait été cerné et que plusieurs députés avaient été arrêtés, il ajoutait que force devait rester à la Constitution avant de préciser que : « [...] Dans les régions, les commandants militaires doivent se mettre sous mes ordres » ... À ce moment, la voix de Senghor fut coupée. Puis, ce fut celle de Mamadou Dia, qui expliquait : « Des événements graves ont amené le gouvernement à prendre en vertu de la loi sur l'état d'urgence, des mesures exceptionnelles. C'est une tentative de subversion à laquelle nous avons voulu faire face... » Mais ma voix fut à son tour coupée puis il s'en est suivi la diffusion de musique militaire ininterrompue.²⁸

Les propos de Habib Thiam²⁹, directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères au moment des événements, confirment ce cafouillage intervenu à la radio :

Dans un premier temps, la radio entama la diffusion du message du président de la République, Léopold Sédar Senghor. Abdoulaye Diack, alors directeur de la radio, le fit interrompre et celui de Mamadou Dia commença à être diffusé et fut aussi interrompu à son tour après quelques phrases.³⁰

Les échanges entre les forces militaires et de gendarmerie d'une part, et les techniciens et les acteurs politiques d'autre part se font dans un climat de grande tension, comme en témoigne une autre altercation survenue à la radio et conté de nouveau par Habib Thiam :

[...] Une tentative avait été faite au siège de la radio, par une délégation conduite par André Guillabert et Doudou Thiam et dont j'étais membre. À notre arrivée devant la radio, un peloton de gendarmes armés jusqu'aux dents nous attendait et nous demanda de rebrousser chemin sur

²⁶ Sow Mouhamadou Moustapha (2009), *Mamadou Dia : une figure politique controversée*, Extrait Grande enquête, CESTI, 26 min.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Dia M., *Afrique...*, *op. cit.*, p. 210.

²⁹ Il fut nommé, après les événements de décembre 1962, secrétaire d'État au Plan avant d'occuper à deux reprises le poste de Premier ministre (1981-1983) et (1991-1998) sous le mandat du président Abdou Diouf (1981-2000). Habib Thiam est décédé le 26 juin 2017.

³⁰ Thiam Habib (2001), *Par devoir et par amitié*, Paris, Éditions du Rocher, p. 39.

un ton rude. André Guillabert essaya de parlementer en rappelant sa position de Vice-président de l'Assemblée nationale. Le chef des gendarmes se contenta de dire : « Fichez- moi le camp ! » et fit pointer vers nous les armes de son peloton. La délégation ne demanda pas son reste et retourna précipitamment au Palais de la République.³¹

Finalement, c'est le 18 décembre 1962, peu après minuit, que le président de la République Léopold Sédar Senghor réussit à s'adresser directement, cette fois-ci, non en wolof mais en français, au peuple sénégalais :

Sénégalaises,

Sénégalais,

Si aujourd'hui, 17 décembre³², le Chef de l'État s'adresse à vous, ce n'est point pour anticiper son traditionnel message de Nouvel-an. Croyez-le, il aurait aimé pouvoir le faire, pour maintenir vos cœurs et vos esprits, dans l'esprit de liesse qui précède et annonce la Fête.

Mais, aujourd'hui, la situation est grave : sur ordre du président du Conseil, le palais de l'Assemblée nationale a été cerné par une compagnie de gendarmerie. Les représentants de la nation ont été expulsés de leur lieu habituel de réunion et, plusieurs d'entre eux ont été arrêtés. Voilà les faits.

Ils ne s'inscrivent ni dans la tradition sénégalaise de démocratie, que beaucoup de pays nous enviaient, ni surtout dans le cadre de l'article 33 de notre Loi fondamentale.

Il s'agit, véritablement, d'une violation délibérée de la Constitution de la République. Or, l'article 24 de la Constitution me fait un devoir d'assurer le fonctionnement régulier des institutions. C'est pourquoi, j'ai réquisitionné les forces militaires, car la dernière parole doit rester à la Constitution et à la Loi.

Dans les régions, les commandants militaires devront se mettre sous mes ordres. Je leur donne l'ordre suivant : exiger des Gouverneurs et Commandants de cercle, un témoignage écrit de fidélité au Chef de l'État, gardien de la Constitution. Ceux qui refuseront d'obtempérer, seront, immédiatement, destitués de leurs fonctions et remplacés.

Je demande aux populations, au Peuple sénégalais, animés par les sections de l'Union Progressiste Sénégalaise, de soutenir, par des manifestations de masse, le Chef de l'État dans sa difficile mission de maintenir l'intégrité du territoire et l'indépendance de la nation.

Vive le Sénégal.

Le message solennel du Président, son contenu et sa brièveté montre que Senghor, en faisant usage du français et non du wolof - avec lequel il n'était d'ailleurs pas à l'aise - s'adresse plus à l'élite politique et intellectuelle, aux fonctionnaires, aux représentants du corps diplomatique basé à Dakar et aux partenaires institutionnels du Sénégal.

Le discours du président de la République dont la solennité reflète la gravité de la situation passe en boucle sur les antennes de *Radio-Dakar*³³. Il est aussitôt traduit et commenté

³¹ Thiam H., *Par devoir...*, op. cit., p. 40. André Guillabert fut député et vice-président de l'Assemblée nationale ; il occupa en même temps la fonction d'ambassadeur du Sénégal à Paris au moment de l'éclatement de la crise politique de décembre 1962. Après la crise, il devient ministre de la Justice du gouvernement de Senghor. Douadou Thiam fut le premier ministre des Affaires étrangères du Sénégal jusqu'au 12 novembre 1962. André Guillabert lui succéda brièvement avant que Thiam ne retrouve son poste le 19 décembre 1962.

³² Le discours a été préparé et enregistré le 17 décembre mais il n'a pu être diffusé à 20 h puisque interrompu. C'est après minuit que le discours sera diffusé et passé en boucle sur les ondes de la radio.

³³ Service des archives de la Radio Télévision Sénégalaise (RTS), 6B232, Allocution de Léopold Sédar Senghor, président de la République, 2min 46s.

par le *speaker* de la radio Ousseynou Seck en wolof afin de mobiliser les populations en faveur de Senghor. Le traducteur saisit l'opportunité pour se livrer à des interprétations personnelles du message du président. Ainsi, Mamadou Dia y est assimilé à « un autocrate qui rappelle le règne des anciens rois du Cayor, du Baol, du Sine et Walo³⁴ », amplifie Ousseynou Seck. Or, soutient le commentateur, « cette époque est révolue; c'est désormais l'ère des indépendances, le peuple libre a choisi ses représentants que sont les députés lesquels en toute liberté et prenant la pleine mesure de leurs responsabilités ont décidé de retirer leur confiance à Mamadou Dia, chef du gouvernement³⁵ ». Ousseynou Seck termine son message par une invitation à une forte mobilisation de tous les partisans du président Senghor à travers un défilé sur toute l'étendue du territoire national. Magatte Lô, un des principaux initiateurs de la motion de censure et futur ministre en charge du Travail déclare dans ses mémoires : « À mon réveil, vers six heures... Ousseynou Seck avait commencé d'enregistrer ses commentaires sur la victoire de Senghor sur Mamadou Dia. Je lui fournis quelques éléments pour son bulletin d'informations³⁶ ». *Radio-Dakar* sert de caisse de résonance des messages de soutien et des motions de fidélité au président de la République. Même si l'effet psychologique entraîné par le commentaire de Ousseynou Seck reste encore difficile à évaluer sur la suite des événements³⁷, il a sans doute participé à l'organisation des scènes de joie spontanée célébrées dans les rues de la capitale sénégalaise à la suite de la diffusion du message de Senghor.

À la lumière de cette description du jeu des acteurs pour le contrôle de la radio, il en ressort que ce médium, en plus de sa mission classique d'information, revêt une fonction politique et stratégique en situation de crise³⁸. En effet, la lutte pour le contrôle de la radio s'inscrivait dans une stratégie de conquête de l'opinion publique par les protagonistes de la crise. Celle-ci marque ainsi un tournant dans la représentation que les élites dirigeantes ont de ce média. Elle accentue la politisation de la radio dans la mesure où elle devint pour le pouvoir en place, à la fois, un instrument politique de conquête et de conservation du pouvoir. « C'est la preuve désormais établie que la radiodiffusion, par-delà sa nature de technique de diffusion de masse, a acquis au Sénégal, la dimension de véritable élément de pouvoir politique », explique avec pertinence Saidou Dia³⁹. Après la crise politique de décembre 1962, la radio se positionne, et de manière durable, comme un acteur majeur du jeu politique sénégalais⁴⁰. Davantage conscient de son importance stratégique, le président Senghor dote alors *Radio-Dakar* des moyens techniques et financiers importants et privilégie désormais ce médium pour ses interventions et messages adressés aux populations sénégalaises.

³⁴ Traduction personnelle. RTS, 6B232, Message de Léopold Sédar Senghor, président de la République traduit et commenté par Ousseynou Seck, speaker à Radio-Sénégal, 8min 54s.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Lô M., *L'heure...*, *op. cit.*, p. 79.

³⁷ Les résultats de mes premières enquêtes confirment l'impact du message radio sur les scènes et autres manifestations de joie constatées à Dakar et dans certaines villes de l'intérieur du pays.

³⁸ Tudesq André-Jean (2002), *L'Afrique parle, l'Afrique écoute. Les radios en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala.

³⁹ Dia S., *De la TSF...*, *op. cit.*, p. 152.

⁴⁰ Loum N. et Sarr I., « Le journaliste... », art. cité, p. 71.

Prudence et neutralité ? *Dakar-matin*, un journal pro-gouvernemental face à la crise politique de 1962

Dakar-Matin, un journal proche du pouvoir politique

Après l'indépendance, le quotidien *Dakar-Matin* prend le relai du journal *Paris-Dakar*, fondé en 1933 par Charles de Breteuil, avec une première parution le 5 avril 1961, le lendemain de la première fête de l'indépendance. Ce passage de témoin représente plus un changement de nom et de symbole qu'une véritable rupture dans l'organisation et la ligne éditoriale du journal. L'équipe de rédaction est dirigée par un ancien de *Paris-Dakar*, Daniel de Bergevin⁴¹, proche du président Senghor. De 20 000 exemplaires en 1958, le tirage chute à 18 000 en 1962 et à 15 000 en 1967. Jacques Bouzerand, qui a réalisé une enquête sur la diffusion de la presse écrite à Dakar en 1967, explique :

[*Dakar-Matin*] perdit le nombre d'acheteurs lorsque la Guinée en 1959 et le Soudan [actuel Mali] en 1962 se retirèrent de l'aire de distribution du journal à la suite des soubresauts politiques avec la métropole et avec le Sénégal. S'y ajoute une panne des circuits de distribution à l'intérieur du pays.⁴²

En outre, le retrait progressif des Européens vivant à Dakar, principaux abonnés du journal, et le coût jugé élevé du quotidien vendu à 20 francs CFA pour les fonctionnaires de l'administration, les instituteurs servant surtout en ville et dans une moindre mesure ceux situés dans le monde rural, furent des facteurs déterminants de la baisse du lectorat.

Sur le plan éditorial, le journal affiche sa proximité avec le parti politique dominant et le gouvernement en place, comme l'indique la Direction des Affaires Africaines et Malgaches :

Conçu comme une entreprise commerciale n'ayant d'autres ambitions que de survivre aux changements de régimes administratifs ou politiques, ce quotidien d'information a pour règle de conduite première la prudence.⁴³

Cette position de principe journalistique s'accommoda au fonctionnement d'un régime politique bicéphale dont il convenait de satisfaire à tout moment la couverture médiatique. Le journal s'exerça, pendant toute la période du régime, à assurer un traitement informationnel équitable des activités du président de la République et du président du Conseil jusqu'à la crise de décembre 1962.

Ce positionnement éditorial fut perceptible dans le choix des différentes manchettes et des Unes du quotidien. Par exemple, dans le numéro du 3 juillet 1962, il est écrit : « Le président Mamadou Dia à Dakar⁴⁴ » et juste en dessous de cet appel, le lecteur lit ce qui suit : « Le président Senghor à Cotonou⁴⁵ ». Ce traitement informationnel fut même étendu aux

⁴¹ Daniel de Bergevin fut un journaliste professionnel qui marqua les moments phares du journal *Paris-Dakar* entre 1947 et 1961 puis *Dakar-Matin* de 1961 à 1965, date de son départ à la retraite.

⁴² Bouzerand Jacques (1967), *La presse écrite à Dakar, sa diffusion et son public*, Université de Dakar, Centre de recherches psychosociologiques, p. 14.

⁴³ ADC, DAM, 349QO/112, Dossier la presse sénégalaise, 1962.

⁴⁴ « Le président Mamadou Dia à Dakar », *Dakar-Matin*, 3 juillet 1962.

⁴⁵ « Le président Senghor à Cotonou », *Dakar-Matin*, 3 juillet 1962.

audiences des deux chefs de l'exécutif publiées sous la même forme dans le journal⁴⁶. Sans pour autant être exhaustif, les exemples de ce genre demeurent nombreux lorsqu'on s'intéresse à la production informationnelle de *Dakar-Matin* durant les deux années du régime bicéphale au Sénégal.

Une lecture attentive du traitement médiatique des activités de Senghor et de Dia permet dans une certaine mesure de déceler les signes annonciateurs de la crise politique qui advient en décembre 1962. Ainsi, les déclarations verbales et certaines attaques subtiles par articles ou presse interposés sont notées deux mois avant l'éclatement de la crise. Dans son numéro du 17 octobre 1962, *Dakar-Matin*, reprenant une dépêche de l'Agence de Presse Sénégalaise (APS)⁴⁷, relaye pour la première fois les propos du président du Conseil au sujet de la tension politique latente au sein de l'UPS :

Nous n'avons pas le droit au moment où nous avons soulevé tant d'espairs parmi les populations, si nous voulons rester honnêtes avec nous-mêmes, nous n'avons pas le droit de partager le parti, de partager le pays en petits clans. À ceux qui croient me faire plaisir en se réclamant de mon clan, je leur dirai qu'ils se trompent : mon clan à moi, c'est le parti, mon seul maître après Dieu, c'est la nation.⁴⁸

Au fur et à mesure que l'on se rapproche de la crise politique de décembre 1962, l'équité et l'équilibre recherchés par le journal dans la couverture des activités des présidents Senghor et Dia devient un exercice difficile à accomplir. Comme l'indique Alassane Aliou Mbaye dans son travail, entre le 1^{er} et le 30 novembre 1962, Dia et Senghor se retrouvent respectivement, 20 et 19 fois en une, même si dans la même période, 17 titres insérés à la première page ont trait aux activités du président du Conseil contre trois seulement pour celui de la République⁴⁹.

Dakar-Matin, très attentif et souvent bien informé sur l'évolution de la situation politique au Sénégal et à la dégradation des relations entre les deux chefs de l'exécutif, commence alors à accorder un traitement informationnel plus important aux activités du président Senghor. Entre le 1^{er} et le 17 décembre 1962, 19 articles sont consacrés au président de la République contre huit pour le président du Conseil de gouvernement⁵⁰. Selon Alassane Mbaye, « le journal qui s'est toujours inscrit dans une logique de collaboration avec le pouvoir, se sentit peut-être moins "couvert" par Mamadou Dia, plus radical dans sa détermination et sa manière de gouverner⁵¹ ».

Malgré l'existence d'un malaise de fait au sein du parti gouvernemental, *Dakar-Matin* se contente de reprendre l'éditorial du président de la République paru dans *L'Unité africaine*, organe du parti gouvernemental. Cet éditorial signé par Senghor, aussi secrétaire général de

⁴⁶ « Les audiences du président de la République et celles du président du Conseil », *Dakar-Matin*, 26 juillet 1962.

⁴⁷ Elle fut créée en 1959 en remplacement de l'Agence France Presse. Avec 10 télécriteurs installés dans différents organismes et administrations, elle diffuse 18 000 mots en plus des nouvelles locales. Elle a désormais le monopole de l'information sur tout le territoire, desservant en plus la radio et les ministères à l'aide d'un bulletin quotidien, *Info-Sénégal*, tiré à 256 exemplaires.

⁴⁸ « Tournée agricole à Louga », *Dakar-Matin*, 17 octobre 1962.

⁴⁹ Mbaye Alassane Aliou, (2011), *Le traitement de l'actualité politique du Sénégal par Paris-Dakar et Dakar-Matin (1958-1963)*, Mémoire de maîtrise en histoire, UCAD, p. 79.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 83.

⁵¹ *Ibid.*

l'UPS, a été prononcé sous forme de discours au lendemain du Conseil national de son parti, tenu le 21 octobre 1962 à Rufisque.

Dakar-Matin et la crise de 1962 : une neutralité qui s'effrite

C'est dans ce contexte fait de prudence certaine dans le traitement informationnel de l'actualité politique par *Dakar-Matin* que survient la crise politique de décembre 1962. Ainsi, le dépôt de la motion de censure contre le gouvernement signée par 41 députés n'échappe pas au journal dans sa livraison du samedi 15 décembre 1962 qui titre à sa Une « le dépôt d'une motion de censure à l'Assemblée nationale⁵² ». À la même page, le journal, s'appuyant sur des sources gouvernementales, évoque la tenue d'un « Conseil des ministres extraordinaire⁵³ ». Cette titraille ne fait, cependant, l'objet d'aucun développement dans les colonnes du journal. D'après Ernest Milcent, correspondant du journal *Le Monde* à Dakar à l'époque, « les journaux reçurent l'ordre de ne faire état que du dépôt de la motion sans aucun commentaire⁵⁴ ». Cet ordre venait du ministre de l'Information et donc du gouvernement du président Dia et démontre ainsi la censure qui prévalait au sein de la presse dans un contexte où le Sénégal était encore sous le coup de la loi d'urgence du 20 août 1960⁵⁵.

Illustration n° 1 : Une de *Dakar-Matin* du 15 décembre 1962⁵⁶



⁵² « Une motion de censure à l'Assemblée Nationale », *Dakar-Matin*, 15 décembre 1962.

⁵³ « Conseil des ministres extraordinaire », *Dakar-Matin*, 15 décembre 1962.

⁵⁴ Milcent E., *Au carrefour...*, op. cit., p. 86.

⁵⁵ La Loi d'urgence est adoptée après l'éclatement de la Fédération du Mali. Elle devient rapidement une épée de Damoclès que le Gouvernement sénégalais brandit contre toute velléité de perturbation ou de trouble à l'ordre public. Le Gouvernement s'appuie très souvent sur cette loi pour museler l'opposition et contrôler la presse. D'ailleurs, les députés aussi fustigent le maintien de cette loi par le Gouvernement de Mamadou Dia. C'est d'ailleurs un des reproches qui lui a été adressé dans la motion de censure qui fit tomber son gouvernement.

⁵⁶ *Dakar-Matin*, 15 décembre 1962.

Par ailleurs, pendant la crise, le journal se limita à la publication des activités gouvernementales⁵⁷, laissant penser que ce journal, proche du pouvoir, ne souhaitait pas s'étaler sur un événement dont les contours restaient imprécis et qui soulignaient de grandes tensions au plus haut sommet de l'État.

Cependant l'arrestation de Mamadou Dia et de ses compagnons que sont Valdiodio Ndiaye⁵⁸, alors ministre de l'Intérieur, Ibrahima Sarr, ministre de la Fonction publique et du Travail, Joseph Mbaye, ministre des Transports et des Télécommunications et Alioune Tall, ministre-délégué à la présidence du Conseil chargé de l'Information, consacre non seulement la fin de la crise politique mais aussi la fin du régime de l'exécutif bicéphale et l'avènement du présidentielisme senghorien. Ce changement politique se répercuta sur la ligne éditoriale de *Dakar-Matin*. C'est le début de la rupture dans le traitement de l'information relatif à la crise politique de décembre 1962. *Dakar-Matin* publie à la Une le 18 décembre 1962 : « Le coup d'État a échoué. Le président Léopold Sédar Senghor assume toutes les responsabilités du pouvoir⁵⁹. »

Illustration n° 2 : Une de *Dakar-Matin* du 18 décembre 1962⁶⁰



⁵⁷ « Le conseil des ministres extraordinaire et une réunion du Bureau politique », *Dakar-Matin*, 15 décembre 1962.

⁵⁸ Il était devenu ministre des Finances après le remaniement du 12 novembre 1962.

⁵⁹ « Le coup d'État a échoué. Le président Léopold Sédar Senghor, chef de l'État, assume toutes les responsabilités du pouvoir », *Dakar-Matin*, 18 décembre 1962.

⁶⁰ *Ibid.*

À la première page du journal sont mis en exergue le discours de Léopold Sédar Senghor, le rappel des événements du 17 décembre 1962, le texte de la motion, le vote de la motion et enfin l'appel à la population de Senghor.

La prudence et le silence cèdent progressivement la place à un développement d'articles sur la crise. De longs textes analysent en détail les dessous de la crise tout en affichant leur proximité avec le président Senghor, sorti vainqueur de l'affrontement avec le président du Conseil. Le traitement factuel réalisé sur ce que *Dakar-Matin* appelle la « journée historique » du 17 décembre 1962⁶¹, ainsi que la valorisation de l'image du Président dans ses colonnes sont des faits annonciateurs d'un changement de paradigme rédactionnel. En effet, les scènes de liesse populaire et la photographie du président de la République sont minutieusement sélectionnées et organisées en vue d'accréditer la version de Léopold Sédar Senghor.

Illustration n°3. Source : *Dakar-Matin*, le 18 décembre 1962



⁶¹ *Ibid.*

Dakar-Matin relaye et amplifie le discours véhément vis-à-vis de l'ancien président du Conseil. La rédaction publie *in extenso* le message du chef de l'État à la nation dans lequel il revient sur les raisons de la crise qui a secoué le pays :

Guidés par des conseils intéressés, l'ex-Président du Conseil pratiquait depuis des mois, une politique de clan au sein du parti dominant. Tout l'appareil administratif, s'employa à être au service non pas du parti dominant, mais du clan de l'ex-président du Conseil. L'arbitraire se substitue à la Loi et au Règlement, l'argent et la contrainte à la libre discussion. [...] Tel est le fait majeur, qui de fil en aiguille, a amené l'ex-Président du Conseil à tenter le coup d'État du 17 décembre - heureusement manqué - contre les Représentants légitimes de la Nation.⁶²

L'agenda du Président Senghor - visite de l'Armée et de la Gendarmerie, nominations, missions à l'Étranger - est méticuleusement suivi et médiatisé par le journal en vue de donner l'image d'un État stable et incarné par un leadership fort. Le discours du président Senghor s'inscrit dans un projet de réécriture de l'épisode douloureux de la crise de décembre 1962. Pour cela, le rappel de la crise elle-même et le nom de l'ex-Président du Conseil, Mamadou Dia, et de ses compagnons sont quasiment effacés des informations que livre le journal *Dakar-Matin*. Ainsi, l'examen attentif des contenus du journal durant le mois de janvier 1963 indique seulement cinq articles ou annonces consacrés aux événements de décembre 1962.

On peut retenir que la neutralité et la prudence affichées par *Dakar-Matin* dans le traitement informationnel des activités de Senghor et de Dia avant la crise et durant les premiers jours de son éclatement ont cédé progressivement la place à un traitement partisan des événements, accompagnant le tournant présidentialiste de Senghor, devenu seul maître à bord.

***Afrique nouvelle* et *Le Monde*, deux journaux au traitement différencié**

Afrique Nouvelle, un traitement informationnel qui se veut équilibré

Fondée en 1947, *Afrique Nouvelle* est un hebdomadaire appartenant aux missions catholiques d'Afrique occidentale et ayant son siège social à Dakar. Le journal est à vocation inter-régionale et dirigé par un conseil d'administration qui représente les différents pays membres. Bien que couvrant essentiellement l'Afrique de l'Ouest, son rayon de diffusion s'étend aussi dans des pays comme la France, la Chine, l'URSS et les États-Unis. Avec un tirage oscillant autour de 15 000 exemplaires en novembre 1961, *Afrique Nouvelle* traverse toute la période de la décolonisation et celle de l'émergence des États africains indépendants. Très tôt, le journal, animé par des hommes tels que le missionnaire français Joseph-Roger de Benoist (arrivé en tant que rédacteur en 1952, devenu rédacteur en chef entre 1952 et 1959), Ernest Milcent (qui succéda à de Benoist après la laïcisation du journal en 1959) ou encore le voltaïque Simon Kiba, se distingue par son ton incisif et son combat pour une Afrique désaliénée et indépendante⁶³. La régularité de sa parution, sa diffusion dans les huit territoires de l'Afrique Occidentale Française (AOF) et son ouverture aux réformes en ont fait, au moment de la décolonisation, la

⁶² « Le message du chef de l'État au peuple sénégalais », *Dakar-Matin*, 2 janvier 1963.

⁶³ Lenoble-Bart Annie (1996), *Afrique nouvelle, un hebdomadaire catholique dans l'histoire (1947-1987)*, Bordeaux, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

tribune par excellence où les responsables africains dialoguent avec leurs électeurs. Ce qui fait d'ailleurs dire à Félix Houphouët-Boigny, président de la Côte d'Ivoire : « Si vous voulez faire savoir quelque chose en Afrique noire française, dites-le dans *Afrique Nouvelle*⁶⁴ ».

La crise politique de décembre 1962 se révèle être une expérience nouvelle pour le journal chrétien dont le traitement équidistant de l'information politique n'avait jusque-là pas provoqué de reproches très vifs de la part des acteurs politiques et des pouvoirs publics sénégalais⁶⁵. À partir d'octobre 1962, lorsque la tension politique au sein de l'UPS devint de plus en plus persistante, l'hebdomadaire ouest-africain s'intéresse de près à la dégradation des relations entre Senghor et Dia :

Depuis plus de deux semaines une rumeur circulait, selon laquelle une division des deux leaders du parti (Senghor, Secrétaire général-chef d'État, et Dia, Secrétaire général-adjoint-chef du gouvernement) marquerait sinon la mort de l'UPS, du moins son éclatement.⁶⁶

Or, tout porte à croire que le Conseil national de l'UPS qui s'est tenu le 20 octobre 1962 n'a pas véritablement abordé et discuté du malaise politique ambiant qui prévalait entre les deux Secrétaires généraux du Parti. Le journal relève les propos de Léopold Sédar Senghor pour lequel « ces fausses rumeurs sont entretenues par les adversaires du parti », avant de marteler, comme l'avait fait Dia quelques jours avant pour dissiper tout malaise : « Mon clan, c'est le parti⁶⁷ ».

Le souci d'un traitement équilibré de l'information amène *Afrique Nouvelle* à mettre également en exergue la position du président du Conseil au sujet de cette rumeur qui avait envahi les cénacles politiques : « Il ne peut y avoir de différend entre mon ami de 17 ans, mon compagnon de lutte de 17 ans et mon frère Léopold⁶⁸ ». Malgré ce démenti formel sur l'existence du malaise par Senghor et Dia, la rédaction du journal, à la différence de *Dakar-Matin*, ne s'empêche pas de rendre compte de la résolution finale du Conseil national du parti en ces termes : « Tenant compte du malaise existant, le Conseil national fit confiance à ses dirigeants pour se saisir des problèmes dont la résolution pourrait contribuer à l'apaisement des esprits⁶⁹ ».

Afrique Nouvelle fut l'un des rares organes de presse à évoquer clairement dans ses colonnes les signes du « malaise » entre Senghor et Dia et publia à la Une du journal, après les événements de décembre, le « film de la crise sénégalaise ». Une colonne entière est réservée au traitement de ce « film » par le journaliste Justin Mendy⁷⁰, qui revient en détail sur la journée du 17 décembre 1962. Aussi souligne-t-il dans son texte : « La première tentative de coup

⁶⁴ de Benoist Joseph-Roger (2006), « Le combat pour l'indépendance dans l'unité », in Section française de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, *Actes du colloque « Léopold Sédar Senghor : la pensée et l'action politique »*, p. 129.

⁶⁵ Deux auteurs soulignent pourtant des relations difficiles entre le journal et Senghor, sans y apporter cependant d'éléments concrets. Voir Niang Bocae et Scallon-Chouinard Pascal (2016), « "Mai 68" au Sénégal et les médias : une mémoire en questions », *Le Temps des médias*, 26(1), p. 176.

⁶⁶ « Sénégal, Dia encourage les paysans », *Afrique Nouvelle*, n° 794, 26 octobre au 1^{er} novembre 1962.

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ *Afrique nouvelle*, n° 794, 26 octobre au 1^{er} novembre 1962.

⁷⁰ Journaliste de profession, Justin Mendy était devenu, dans les dernières années de sa vie, un confident de Mamadou Dia. Dans un entretien que j'ai eu avec lui en 2009, il me confiait avoir aidé Mamadou Dia à rassembler toute la documentation pour la rédaction de son ouvrage autobiographique publié en 2001, *Afrique le prix de la Liberté*.

d'État tentée en Afrique Noire avait échoué : la force restait à la loi⁷¹ ». Le compte rendu du journaliste est accompagné dans la même colonne d'un éditorial signé par la rédaction. Invitant à la retenue et au dépassement, l'édito reprend à son compte le vocabulaire des vainqueurs :

Ce qui s'est passé ce lundi soir Avenue de la République à Dakar n'a pas fini d'avoir des répercussions dans chacun de nos États. Mais un point final étant mis à l'aventure et des sanctions ayant été prises contre les égarés, nous avons la conviction que les dirigeants du Sénégal n'ont pas l'intention de laisser se déchaîner les vengeances et les règlements de compte. Tout doit maintenant se passer avec dignité et mesure. La haine et le ressentiment terniraient le succès remporté.⁷²

Bien que certaines expressions peuvent être considérées comme partisans, notamment lorsque la rédaction qualifie d'« égarés » les auteurs du coup de force contre les députés, on peut, à juste titre, relever, de manière générale et constante, les efforts d'équilibre que le journal déploie pour évoquer la crise de décembre 1962.

C'est d'ailleurs par souci de compréhension des contours et des mobiles de la crise politique de décembre 1962 que la rédaction du journal s'intéresse au début de janvier 1963 à ce qu'elle surnomme « Les heures dramatiques de Dakar et leur lendemain ». Dès l'entame de son récit, le journaliste Justin Mendy s'empresse d'attirer l'attention des lecteurs en ces termes :

Dans notre dernier numéro, nous avons essayé de donner un aperçu des différentes péripéties de la crise sénégalaise. Écrit au moment même des événements, cet aperçu ne pouvait être complet. Sans prétendre à une chronique exhaustive des heures dramatiques qu'a connues la capitale du Sénégal - c'est encore un peu tôt- il nous paraît utile de revenir sur certains détails que nous n'avions pu rapporter la semaine dernière, faute de place ou parce qu'ils ne nous étaient pas connus.⁷³

Ces détails s'intéressaient particulièrement à la bataille pour le contrôle de la radio qui faillit virer à la confrontation entre les troupes parachutistes et celles de la gendarmerie. Une page entière fut consacrée aux moments critiques et aux conséquences de cette crise.

Au moment où survint la crise de décembre 1962, les responsables du journal pouvaient se gargariser d'avoir un capital d'expériences assez riche pour éviter des quiproquos avec les responsables du pouvoir en place. La rédaction d'*Afrique Nouvelle*, composée de journalistes professionnels et passionnés n'a cessé d'essayer de produire un traitement équilibré de la crise de 1962. L'éditorial du n° 802, reprenant certes le vocabulaire des vainqueurs, montre surtout que le journal en appelle à la légalité constitutionnelle au-delà d'une prise de position pour tel ou tel parti. En effet, depuis sa création, la rédaction d'*Afrique Nouvelle* a toujours affirmé sa neutralité et son indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques et religieux⁷⁴.

⁷¹ Justin Mendy, « Régime présidentiel instauré au Sénégal : M. Senghor est chef de l'exécutif. M. Mamadou Dia et plusieurs de ses ministres arrêtés », *Afrique Nouvelle*, n° 802, 21 au 27 décembre 1962.

⁷² *Ibid.*

⁷³ Justin Mendy, « Les heures dramatiques de Dakar et leur lendemain », *Afrique nouvelle*, n° 804, 28 décembre 1962 au 3 janvier 1963.

⁷⁴ Lenoble-Bart A., *Afrique nouvelle...*, *op. cit.*

Le Monde *et sa couverture informationnelle partisane*

L'actualité politique du Sénégal indépendant a souvent fait l'objet d'articles dans la presse française. Cet intérêt peut s'expliquer à la fois par les relations historiques entre le Sénégal et la France mais surtout par le rôle économique et géostratégique que le territoire sénégalais représente pour l'ancien colonisateur. S'ajoute à cela que le leadership des élites politiques sénégalaises, notamment, celui de Senghor, précurseur de la négritude et chantre de la francophonie, a contribué à donner une image positive du pays pour la classe politique et médiatique française comparativement aux autres anciens territoires de l'AOF. De plus, le Sénégal demeure le pays qui concentre le plus de populations européennes et intérêts économiques pour les milieux d'affaires français.

La crise au sommet de l'État qui éclate en décembre 1962 met le Sénégal à la Une de l'actualité française. Parmi les nombreux organes de presse écrite, c'est le quotidien *Le Monde* qui accorde le plus d'intérêt à cette crise en lui consacrant vingt-deux articles entre le 18 et le 31 décembre 1962⁷⁵. Ainsi, le déclenchement des événements n'échappe pas au correspondant du *Monde*, Ernest Milcent (d'ailleurs aussi rédacteur en chef d'*Afrique Nouvelle* au même moment), qui annonce : « Une motion de censure contre le gouvernement fait rebondir la crise⁷⁶ ». Le compte rendu rappelle la tension latente qui a prévalu au sein de la classe politique sénégalaise après le remaniement ministériel intervenu en novembre 1962. Pour terminer son texte, le correspondant indique que « la motion est donc clairement dirigée contre M. Mamadou Dia⁷⁷ ».

Le traitement factuel réalisé par le journaliste, en dépit des erreurs commises dans l'article sur le nombre de députés ayant contresigné le dépôt de la motion de censure, contraste avec celui réalisé par son confrère, Jean Lacouture, nommé depuis 1957 chef du service outre-mer du journal *Le Monde*. Sous la plume de ce dernier, les événements sont présentés très vite comme « un coup de force à Dakar⁷⁸ » perpétré par Mamadou Dia. Lacouture insiste sur les mesures prises par Senghor pour ramener la stabilité et contenir les « assauts » de Mamadou Dia et ses proches. Quelques erreurs sont cependant commises par l'auteur. Il affirme par exemple que c'est « sur ordre de Senghor que des éléments de gendarmerie ont également été disposés autour de l'immeuble de la Radiodiffusion nationale, ainsi que devant la résidence de M. Dia⁷⁹ ». Or, les forces de gendarmerie avaient sous leur autorité la gestion sécuritaire de l'immeuble abritant la radio et ce sont les forces parachutistes qui ont été instruites par le président Senghor pour assurer le contrôle de la radio. Ce décalage s'explique par la proximité des journalistes aux faits relatés. Ernest Milcent est présent à Dakar comme correspondant du journal *Le Monde* à la différence de Jean Lacouture qui relate les événements depuis son bureau parisien.

⁷⁵ Les autres organes de presse notamment *L'Humanité*, *Le Figaro*, *Libération*, etc., se contentaient de relayer des dépêches envoyées par les agences de presse et des témoignages de correspondants officieux. Les articles dont les versions électroniques (<https://www.lemonde.fr/archives-du-monde/>) ont été exploitées dans la rédaction de cette section ont été publiés entre le 14 et le 25 décembre 1962.

⁷⁶ Milcent Ernest, « Une motion de censure contre le gouvernement fait rebondir la crise », *Le Monde*, 17 décembre 1962.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ Lacouture Jean, « Coup de force à Dakar où des éléments armés investissent le palais de l'Assemblée sénégalaise. Comment s'est nouée la crise », *Le Monde*, 18 décembre 1962.

⁷⁹ *Ibid.*

Illustration n° 4 : Une du journal *Le Monde* du 19 décembre 1962⁸⁰



Assuré du soutien de l'armée et de la majorité parlementaire
M. SENGHOR SEMBLE EN POSITION FAVORABLE
POUR RÉDUIRE LE COUP DE FORCE DE M. DIA

UNE CRISE NAVRANTE

Les nations de l'Ouest africain, qui donnent de nombreux signes d'une prise de conscience de leur destin commun, notamment de l'adhésion d'une coopération sans complexe avec l'Europe, et qui multiplient les efforts en vue d'apaiser les conflits de prestige qui les divisent et retardent leur développement, s'attachent encore à la recherche de leur équilibre politique interne et de leur style de gouvernement. Mais, que ce soit par l'affaiblissement progressif de l'empire d'un leader sur les masses, comme en Côte d'Ivoire, à travers les soubresauts d'une dictature qui frise la division, comme au Ghana, ou en passant par les cheminement de l'auto-critique de type marxiste, comme en Guinée, le pouvoir personnel s'impose de jour en jour avec plus d'insistance.

Le Sénégal, deux hommes fort différents, et d'autant plus complémentaires, avaient instauré une collaboration fructueuse et originale. Au poste Senghor, l'économiste Dia offrait l'appui de ses capacités administratives, de sa puissance de travail. A l'arrière chef de gouvernement, le brillant président de la République apportait le contact avec les masses, un capital de popularité irremplaçable. La cohésion de cette équipe sans seconde en Afrique n'a pas résisté aux interventions de ceux qui ont su peser sur deux hommes d'un caractère autre pour séparer les voies d'une inévitable succession.

Une fois de plus éclate en Afrique un conflit dont les dimensions idéologiques sont difficiles à décoder. Comme on le fit au cours de l'été dernier à propos de l'Algérie, on cherche à déterminer le camp d'adhésion et les forces consen-

Il veut faire adopter une Constitution instituant un régime présidentiel

Bien que la situation à Dakar demeure confuse, et qu'un rebondissement de la crise soit encore possible, l'opinion de force entre les deux camps, M. Mamadou Dia et M. Léopold Sédar Senghor paraissent nettement évoluer mardi matin à l'avantage de ce dernier. Selon les informations fragmentaires parvenues de Dakar dans la matinée, les préparatifs de la République du Sénégal ont repris le contrôle de la majeure partie des forces armées, et, selon la radio locale, les éléments de gendarmerie et de police qui avaient appuyé le coup de force de M. Dia auraient fait leur ralliement.

Une motion de défiance contre le gouvernement a été adoptée par quarante-huit députés sur quatre-vingt.

M. Senghor a réuni mardi matin, à la présidence de la République, M. Doucoulié, ancien garde des sceaux, nommé commissaire à l'Intérieur ; M. Gabriel d'Arboussier, ancien ministre de la Justice, qui vient d'être nommé commissaire à la Justice, et M. Lamine Diagne, directeur du cabinet, du président Senghor qui vient d'être désigné au poste de commissaire à l'Information et aux télécommunications.

Le commandant Tam Sirba, commandant de la garde républicaine ; M. Sali Ahmed, directeur de la gendarmerie, et le procureur général Brognat, assistaient également à cette conférence.

L'Assemblée nationale était convoquée pour mardi matin, les députés ayant à discuter d'une réforme de la Constitution tendant à établir au Sénégal un régime présidentiel. La séance se tiendrait au siège de l'Assemblée nationale, dont les députés avaient été convoqués par la force lundi matin.

De son côté, le Bureau de l'Union progressiste sénégalaise et le groupe parlementaire du parti se réuniront à 18 heures, à l'Assemblée.

Selon certaines informations, M. Mamadou Dia serait en fuite. Selon d'autres, il se trouverait dans son bureau de Dakar, sous la sur-

L'AMBASSADEUR DE FRANCE AU MAROC
reçu par le général de Gaulle

M. Pierre de Léusse, ambassadeur de France à Rabat, a été reçu mardi en fin de matinée par le général de Gaulle.

M. de Léusse devait entretenir le chef de l'Etat de diverses questions intéressant la coopération franco-marocaine, et notamment l'assistance financière et technique

AVANT DE RENCONTRER M. MACMILLAN AUX BAHAMAS

M. Kennedy ne cache pas son intention d'abandonner la fabrication des fusées Skybolt

M. Kennedy, McNamara et Harriman sont attendus dans la journée de mardi à Nassau, capitale des Bahamas, où M. Macmillan est arrivé dimanche lundi soir, en compagnie de lord Home.

Les deux hommes, qui s'entrevoient mardi matin, se rencontreront dans une île située à 15 miles de la côte de Lyford-Cay, jadis bûti par un riche Canadien, et chacun des deux hommes d'Etat habitera

une somptueuse villa entourée d'arbres tropicaux et disposera d'une plage privée de sable rose.

M. Duncan Sandys a déjà rejoint le premier ministre, M. Thorneycroft, ministre de la Défense, et pris lui aussi l'avion pour les Bahamas, après avoir dû faire face à la Chambre des communes, à propos des fusées Skybolt, à un tumulte révélateur de la blessure que cette affaire a infligée à l'amour-propre anglais.

La fierté nationale des Britanniques a subi une grave blessure

De notre correspondant particulier HENRI PIERRE

Londres, 18 décembre. — Avant de s'embarquer dans l'avion qui l'emmena aux Bahamas, M. Macmillan s'est efforcé d'atténuer les sentiments d'amertume et de pessimisme de ses compatriotes. Le problème du Skybolt sera réglé, a-t-il déclaré en substance, après avoir expliqué que la décision de son voyage était d'examiner les perspectives d'une détente, compte tenu des événements de Cuba et d'Asie. Il a ajouté : « Provoquer de cette pose pour bâtir une plus grande unité en Europe. C'est pourquoi je saisis la réaffirmation du président de Gaulle, telle exprimée par lui, de sa détermination, qu'en dépit de nombreuses difficultés nous travaillerons d'ici à six mois. »

M. Macmillan a dit encore qu'il était convaincu que les négociations de Bruxelles se dérouleront rapidement à leur conclusion.

Mais malgré cet effort pour présenter le communiqué de Rambouillet sous un aspect plus positif, le sentiment de déception persiste à Londres. La démonstration publique de bonne volonté à l'égard de l'ad-

mission britannique, attendue du général de Gaulle, n'a pas eu lieu. Ainsi le résultat le plus clair du voyage à Rambouillet pour l'Anglais, moyennant ses journaux est que le président de la République est introuvable et que la France ne veut vraiment pas voir la Grande-Bretagne entrer en Europe. Simplification grossière sans doute, mais qui entretient dans l'opinion un sentiment d'amertume, préjudiciable aux relations franco-britanniques. Les journaux observent un silence gêné, à l'exception du Financial Times qui, invoquant le communiqué « objectif », écrit simplement : « Il n'y a rien de positif découragement dans le monnaie d'ent les Français ont publiquement démenté que la s'efforceraient de maintenir la Grande-Bretagne en dehors de la Communauté européenne. »

On ressentait hier aux Communautés cette certitude, que des blessures infligées à la fierté nationale. Les déclarations de M. Thorneycroft, ministre de la défense, laissées à l'arrière par M. Macmillan pour expliquer la position du gouvernement, provoquèrent des critiques et ce fut un beau tumulte lorsque le ministre dut reconnaître que, dès le début du projet Skybolt, le

Les fusées Polaris
solution de remplacement ?

Il n'en reste pas moins que selon les experts du Pentagone le Skybolt ne pourrait pas être opérationnel avant 1966, époque à laquelle il ne serait plus utile.

« Les fusées Polaris », écrit-il, « sont l'unique arme nucléaire existante en si fort soupçon que l'effort américain pour renoncer au Skybolt est une tentative à peine déguisée d'éliminer la Grande-Bretagne du club atomique. »

Le secrétaire américain à la marine se trouve actuellement à Londres pour parler des fusées

Un certain parti pris et une connivence avec Senghor prévaut par ailleurs dans le traitement de la crise relaté par un autre correspondant du journal *Le Monde* Philippe Decraene⁸¹, ancien chef de la rubrique africaine du quotidien. Ce journaliste, bien introduit dans les milieux politiques dakarois, est aussi proche des milieux d'affaires français au Sénégal, farouchement opposé au plan de développement de Mamadou Dia⁸². Le journaliste français, dans un entretien réalisé avec Senghor en pleine crise, fait remarquer, bien avant le dénouement total de la situation, la détermination du Président Senghor à faire juger les auteurs du « Coup d'État du 17 décembre 1962 » :

C'est du moins ce que M. Senghor m'affirmait mercredi soir en ces termes : « Nous sommes en présence d'un chef de gouvernement qui a fait un coup d'État. Il y a eu viol de la Constitution. La

⁸⁰ *Le Monde*, 19 décembre 1962.
⁸¹ Il est mort le 14 avril 2020 à Paris à l'âge de 89 ans.
⁸² On pense par exemple à Henri Gallenac, président de la chambre de commerce de Dakar qui, selon plusieurs auteurs, aurait utilisé une enveloppe budgétaire pour intriguer contre Dia pendant la crise. Voir Monjib M., « Mamadou Dia... », art. cité, p. 51 ; Perrot Thomas, Smith Étienne (2010), « "Alors, tu ne m'embrasses plus Léopold ?": Mamadou Dia et Léopold S. Senghor. Entretien avec Roland Colin », *Afrique Contemporaine*, 233(1), p. 55.

Haute Cour jugera, et j'apprécierai ensuite. » De tels propos peuvent laisser supposer l'éventualité d'une mesure de grâce présidentielle, mais ils impliquent jugement et condamnation.⁸³

Le parti pris du journaliste est aussi perceptible à travers la mise en cause directe de Mamadou Dia dans l'éclatement de la crise, tout en dédouanant le président Senghor et en le présentant comme le conciliateur :

Le président Senghor, qui avait accepté une solution de conciliation pour mettre fin à la crise - contre l'avis de plusieurs leaders - refusa de laisser se développer une initiative manifestement dirigée contre le président du conseil et parvint à convaincre ses auteurs de renoncer à leur projet⁸⁴.

En outre, Philippe Decraene entreprend dès le 21 décembre 1962 de publier des articles relatifs aux nouvelles « tâches du président Senghor » et à la « reprise en main » du pays en occultant la situation de détenus de Mamadou Dia et de ses compagnons. Ce traitement partisan du journaliste français semble s'inscrire dans une dynamique visant à faire oublier la crise et à inscrire l'agenda politique et gouvernemental du vainqueur de la crise. Le 25 décembre, il propose même un compte rendu manifestement favorable à Senghor, une semaine après la crise : « Le président Senghor désapprouvait le dépôt de la motion de censure déposée par le député Théophile James soutenu par une partie de ses collègues parlementaires⁸⁵ ». Interrogé en 2001, Philippe Decraene revient non sans regret sur ce parti pris assumé lors des événements de 1962 :

Je pense que je n'écrirais plus sans doute la même chose, que j'aurais plus de sens critique. Je dis ça, non pas pour m'excuser, mais pour expliquer les choses et le fait d'être à Dakar m'a plus ou moins influencé par les thèses de Senghor, c'est sûr.⁸⁶

Outre le parti pris assumé de Decraene, au lendemain de la crise, un article du quotidien propose un portrait des deux hommes, pour mieux les opposer. Jean Lacouture écrit ainsi le 19 décembre 1962 :

Au lyrique Léopold Senghor, poète, artiste, grand « ténor » de la politique, l'austère Mamadou Dia oppose une froideur un peu compassée; au professeur agrégé qu'est le président de la République, le chef du gouvernement fait face avec les arguments de l'instituteur appliqué qu'a formé la fameuse école William Ponty de Dakar; et tandis que le fondateur de la Convention africaine fait essentiellement appel, pour conduire son peuple, aux élans des foules et au contact personnel, celui qui fut longtemps son brillant second croit plus volontiers aux plans médités et aux dossiers bien tenus.⁸⁷

L'image d'un Senghor « conciliant » aux dépens d'un Dia « austère » est ainsi présentée à l'opinion publique française.

⁸³ Philippe Decraene, « Le président de la République est résolu à faire traduire M. Dia en Haute Cour », *Le Monde*, 21 décembre 1962.

⁸⁴ Philippe Decraene « Les principales péripéties du "coup de force" de Dakar », *Le Monde*, le 25 décembre 1962.

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ Entretien de Awa Ly avec Philippe Decraene, 13 février 2001, cité dans les annexes de Ly Awa (2003), *Le Sénégal dans la presse française 1956-1968. Un traitement privilégié ?*, Paris, L'Harmattan.

⁸⁷ Jean Lacouture « Deux Africains », *Le Monde*, le 19 décembre 1962.

Sur les vingt-deux articles consacrés à la crise sénégalaise par le journal français, entre le 18 et le 31 décembre 1962, neuf s'intéressent aux activités et aux mesures prises par le président de la République aux dépens du président du Conseil (occulté dans les titres et les articles). Dans la dizaine d'articles consacrés à cette crise, le journal n'insista jamais sur les informations en défaveur de Senghor. On peut noter par exemple la réquisition le 14 décembre 1962 par Senghor du chef des paras, le Capitaine Faustin Preira, alors même que seul le président du Conseil avait le pouvoir de réquisitionner l'armée, ou encore la nomination à la légalité douteuse⁸⁸ par le Président Senghor du lieutenant-colonel Jean-Alfred Diallo comme Commandant en chefs des Armées sénégalaises. Autant d'omissions qui renforce l'idée d'un traitement partisan, pro-Senghor, de la crise de 1962 par le journal *Le Monde*.

La crise de 1962 fut certes de courte durée mais elle demeure très intense et riche sur le plan informationnel et éditorial. Chacun à leur manière, *Radio-Dakar*, *Dakar-Matin*, *Afrique Nouvelle* et *Le Monde* ont couvert et analysé les événements de décembre 1962. En s'intéressant à la couverture médiatique de la crise politique de 1962 par quatre organes de presse, cet article a proposé un nouvel angle d'étude sur cet événement central de la vie politique sénégalaise contemporaine, pourtant encore peu documenté. Plus largement, il a analysé en creux les rapports entretenus entre pouvoir politique sénégalais et médias nationaux (pour *Radio-Dakar* et *Dakar-Matin*) ou internationaux (pour *Afrique Nouvelle* et *Le Monde*).

Pour *Radio-Dakar*, cet épisode politique a incontestablement conforté son importance et sa capacité à être un outil indispensable de conquête et de conservation du pouvoir politique. Au cœur de la crise, la radio a été le lieu physique de tensions entre les deux camps comme le médium par lequel Senghor a pu énoncer son célèbre discours du 18 décembre 1962. Pour la presse écrite, la crise politique de 1962 a mis en exergue la diversité des angles d'interprétation et d'analyse et les intérêts sous-jacents des trois organes en question. Le journal pro-gouvernemental, *Dakar-Matin*, prudent avant et pendant la crise épousa progressivement le fil de l'évolution des événements avant de se rallier définitivement à Senghor et d'accompagner le tournant présidentieliste du régime.

Quant à *Afrique Nouvelle*, confirmant sa réputation d'organe de presse libre et indépendant, il se contenta d'un traitement strict des faits, analysant et commentant avec prudence l'évolution de la situation politique. Il s'efforça tout au long de la crise d'être à équidistance des deux camps, en gardant le cap du respect de la légalité constitutionnelle. Enfin, le journal *Le Monde*, dont la proximité de certains de ces correspondants à Dakar avec le Président Senghor était avéré, assura une couverture médiatique partisane des événements de décembre 1962, dans un contexte où les intérêts français dans l'ancienne tête de pont du régime colonial français restaient très présents.

Après la crise politique, le régime présidentiel instauré par Senghor à la suite du référendum de mars 1963 renforça les moyens de contrôle des médias et resserra l'étau autour

⁸⁸ Il aurait fallu le contreseing de Mamadou Dia en tant que président du Conseil pour valider la nomination de Diallo. Celui-ci n'a pas eu lieu puisque la nomination s'est effectuée en pleine crise entre les deux hommes.

de l'exercice des libertés de la presse. La censure fut rétablie dès fin janvier 1963 ; le projet de création d'une télévision au Sénégal initié par le gouvernement de Mamadou Dia suspendu⁸⁹ et la réflexion sur la mise en place d'un quotidien national en remplacement de *Dakar-Matin* se réalisera en 1970 avec la naissance du journal *Le Soleil*.

Mouhamadou Moustapha Sow
Département d'histoire, Université Cheikh Anta Diop, Dakar (Sénégal)

Bibliographie

BARRY Moustapha (2013), *Histoire des médias au Sénégal. De la colonisation à nos jours*, Paris, L'Harmattan.

BASTO Maria-Benedita, BLUM Françoise, GUIDI Pierre, KIRIAKOU Héloïse, MOURRE Martin, PAUTHIER Céline, RILLON Ophélie, ROY Alexis, VEZZADINI Elena (dir.) (à paraître), *Socialismes africains, socialismes en Afrique*, Paris, Éditions de la FMSH.

BOUZERAND Jacques (1967), *La presse écrite à Dakar, sa diffusion et son public*, Université de Dakar, Centre de recherches psychosociologiques.

DE BENOIST Joseph-Roger (2006), « Le combat pour l'indépendance dans l'unité », in SECTION FRANÇAISE DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE, *Actes du colloque « Léopold Sédar Senghor : la pensée et l'action politique »*.

CAMARA Ousmane (2010), *Mémoires d'un juge africain. Itinéraire d'un homme africain*, Paris, Karthala-CREPOS.

CISSOKO Sékéné Mody (2005), *Un combat pour l'unité de l'Afrique de l'ouest : la Fédération du Mali (1959-1960)*, Dakar, Nouvelles Éditions africaines du Sénégal.

COLIN Roland (2007), *Sénégal, notre pirogue. Au soleil de la liberté. Journal de bord 1955-1980*, Paris, Présence Africaine.

DIA Mamadou (2001), *Afrique, le Prix de la liberté*, Paris, L'Harmattan.

DIA Saidou (1987), *De la TSF coloniale à l'ORTS : évolution de la place et du rôle de la radiodiffusion au Sénégal (1911-1986)*, Thèse en sciences de l'information et de la communication, Université de Bordeaux III.

DIOH Tidiane (2018), « Grandeur et décadence de l'empire médiatique français », in N. LOUM et I. SARR (dir.), *Les médias en Afrique depuis les Indépendances : bilan, enjeux et perspectives*, Paris, L'Harmattan, pp. 26-39.

DIOP Adama (2015), *Le Sénégal à l'heure de l'indépendance. Le projet politique de Mamadou Dia (1957-1962)*, Paris, L'Harmattan.

FAYE Cheikh Faty (2000), *Les enjeux politiques à Dakar (1945-1960)*, Paris, L'Harmattan.

⁸⁹ Voir l'article de Flora Losch dans ce numéro.

FIERENS Marie (2017), *Le journalisme de presse écrite en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire. Émergence et évolution d'une profession, de la période coloniale à nos jours*, Paris, Institut Universitaire Varenne.

FRERE Marie-Soleil (1998), « Médias et Idéologies en Afrique francophone », *Civilisations*, 45(1/2), pp. 15-54.

KOUME Mamadou (1991), *L'évolution de la presse quotidienne au Sénégal. Paris-Dakar (1937-1961), Dakar-Matin (1961-1970)*, Thèse en sciences de l'information et de la communication, Université Panthéon-Assas (Paris II), 1991.

LENOBLE-BART Annie (1996), *Afrique nouvelle, un hebdomadaire catholique dans l'histoire (1947-1987)*, Bordeaux, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

LEYRIS Thomas (2018), *La Société de Radiodiffusion de la France d'Outre-mer et les indépendances des États africains (1959-1960). Une institution impériale dans la décolonisation*, Mémoire de master en histoire, Université de Lille.

LO Magatte (1985), *L'heure du choix*, Paris, L'Harmattan.

LOUM Ndiaga et SARR Ibrahima (2018), *Les médias en Afrique depuis les Indépendances : bilan, enjeux et perspectives*, Paris, L'Harmattan.

LOUM Ndiaga et SARR Ibrahima (2018), « Le journaliste et le politique au Sénégal : approche diachronique d'une relation complexe entre deux acteurs majeurs de la démocratie » in N. LOUM et I. SARR (dir.), *Les médias en Afrique depuis les Indépendances : bilan, enjeux et perspectives*, Paris, L'Harmattan, pp. 66-102.

LY Awa (2003), *Le Sénégal dans la presse française 1956-1968. Un traitement privilégié ?*, Paris, L'Harmattan.

MBAYE Alassane Aliou (2011), *Le traitement de l'actualité politique du Sénégal par Paris-Dakar et Dakar-Matin (1958-1963)*, Mémoire de maîtrise en histoire, UCAD.

MILCENT Ernest (1965), *Au carrefour des options africaines : le Sénégal*, Paris, Éditions du Centurion.

MONJIB Maâti (2005), « Mamadou Dia et les relations franco-sénégalaises (1957-1962) », *Horizons Maghrébins - Le droit à la mémoire*, 53, pp. 40-53.

NIANG Bocar et SCALLON-CHOUINARD Pascal (2016), « "Mai 68" au Sénégal et les médias : une mémoire en questions », *Le Temps des médias*, 26(1), pp. 163-180.

PAYE Moussa (1992), « La presse et le pouvoir », in M-C. DIOP (dir.), *Sénégal. Trajectoires d'un État*, Dakar, Codesria, 1992, pp. 331-377.

PERROT Thomas, SMITH Étienne (2010), « "Alors, tu ne m'embrasses plus Léopold ?": Mamadou Dia et Léopold S. Senghor. Entretien avec Roland Colin », *Afrique Contemporaine*, 233(1), pp. 111-132.

SENE Diégane (2013), *Ancrage et mutations de la presse sénégalaise dans la première moitié du XX^{ème} siècle (1913-1947)*, Thèse de doctorat en histoire, UCAD.

SMITH Etienne (2013), « Senghor voulait qu'on soit tous des Senghor. Parcours nostalgiques d'une génération de lettrés », *Vingtème siècle, Revue d'Histoire*, 118, pp. 87-100.

THIAM Habib (2001), *Par devoir et par amitié*, Paris, Éditions du Rocher.

TUDESQ André-Jean (1995), *Feuilles d'Afrique. Étude de la presse en Afrique subsaharienne*, Talence/Bordeaux, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

_____ (2002), *L'Afrique parle, l'Afrique écoute. Les radios en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala.